

CÔTE-D'OR SOCIÉTÉ

Chez Monnot à Beaune, la lutte contre les accidents du travail « n'a pas de prix »

Monnot SA, spécialiste en productique et usinage, mécanique industrielle et machines de tonnellerie, entreprise basée à Beaune, fait partie des sociétés où la problématique des accidents du travail est prise très au sérieux, depuis plusieurs années déjà.

Avec ses quelque 70 CDI et un peu moins de 10 intérimaires, l'entreprise Monnot, à Beaune, spécialisée en productique et usinage, mécanique industrielle et machines de tonnellerie, a décidé de ne pas prendre à la légère la problématique des accidents du travail. « Nos principaux risques sont liés à la manutention (pincements de doigts, par exemple), aux chutes et glissades ou encore aux fumées », explique Éric Monnot, 57 ans, le président-directeur-général de la société. Le dirigeant, qui a repris l'entreprise familiale en 1992, fait de la lutte contre les accidents du travail « une vigilance permanente ». « Ça n'est jamais gagné. C'est un chantier infini », dit-il. Parmi les aspects importants à faire respecter, il y a en premier lieu « le port



■ Au sein de l'entreprise Monnot à Beaune (4 500 m² couverts, sur 1,5 hectare), des mesures spécifiques ont été prises pour limiter au maximum les accidents du travail. Photo V. L.

des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés à chaque situation, à savoir les lunettes, les gants, les chaussures ou encore les vêtements ». Car, comme le constate le patron, « encore aujourd'hui, certaines personnes ne se rendent pas compte des risques qu'elles prennent en tra-

vaillant ». Face à cette question, le chef d'entreprise travaille déjà, depuis plus de dix ans, avec la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) de Bourgogne-Franche-Comté. « Il y a plus de dix ans, nous nous sommes penchés sur la question de la manutention, depuis cinq ans,

sur celle des chutes et glissades, et plus récemment, sur celle de l'aspiration des fumées », détaille-t-il.

« 50 % d'accidents du travail en moins en dix ans »

Même si assurer au mieux la sécurité de ses salariés peut entraîner des investissements, le responsable de l'entreprise indique que la Carsat peut fournir une aide financière et que, selon lui, « la lutte contre les accidents du travail n'a pas de prix ». Ainsi, fort de ces bonnes pratiques, il fait « des campagnes régulières, tous les trois mois », suivies de bilans avec le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Et visiblement, tous ces efforts permettent d'obtenir des résultats puisque les accidents du travail suivis d'un arrêt chez Monnot auraient été réduits « de moitié en dix ans, passant de 15 par an, à l'époque, à environ 6, aujourd'hui ». Le P-dg conclut : « Les salariés se sentent rassurés, et moi aussi, ce qui participe au fait de pouvoir travailler dans de bonnes conditions ».

Vincent Lindeneher